

Fiche de données de sécurité
 Kitz® Nettoyant Ménager Multi-usages 3.2.8
 Kitz-Pro nettoyant écologique multi-usage
 Yeo super dégraissant écologique
 Kitz-Pro nettoyant sanitaire super dégraissant

I. Identification	
1. Désignation commerciale	Nettoyant Ménager Multiusages KITZ 3.2.8 Kitz-Pro nettoyant écologique multi-usage Yeo super dégraissant écologique Kitz-Pro nettoyant sanitaire super dégraissant
2. Utilisation	Nettoyage toutes surfaces, lessivage
3. Responsable de la mise sur le marché	KITZ International
4. Coordonnées	Espace Gambetta 2 rue Gambetta 77200 Avon Tél : 01.64.22.40.70 Fax: 01.64.22.41.08
5. En cas d'urgence	Pompiers 17 / SAMU 15
II. Composition et information sur les composants	
1. Nom ou nature chimique	≥10% 7732-18-5 Eau 1% - ≤10% 120-40-1 Diéthanolamide de coco 527-07-1 Gluconate de sodium 0.1-≤1% 8002-09-3 Huile de pin 112-80-1 Acide oléique 68553-81-1 Huile de coque de riz 497-19-8 Carbonate de sodium 101316-48-7 Huile de ricin sulfonée

<p>2. Composant(s) pouvant présenter un danger</p>	<p>6834-92-0 Métasilicate de sodium</p> <p><0.1%</p> <p>61790-12-3 Acide gras de Tallol</p> <p>Arôme citronné</p> <p>Métasilicate de sodium (anhydre)</p> <p>Arôme citronné (pur)</p>
<p>III. Identification des risques</p>	
<p>1. Pour l'homme</p>	<p>Irritant pour les yeux</p>
<p>2. Pour l'environnement</p>	<p>Néant</p>
<p>IV. Mesures de premiers secours</p>	
<p>1. En cas de projection oculaire</p>	<p>Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15mn. Consulter un spécialiste si l'irritation persiste.</p>
<p>2. En cas de contact cutané</p>	<p>Néant</p>
<p>3. En cas d'ingestion</p>	<p>Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin auquel on montrera l'étiquette.</p>
<p>V. Mesures de lutte contre l'incendie</p>	
<p>1. Moyens d'extinction recommandés</p>	<p>Tous moyens peuvent être utilisés</p>
<p>2. Mesures particulières de protection</p>	<p>Néant</p>
<p>3. Risques résultants de l'exposition aux produits de combustion</p>	<p>Néant</p>
<p>VI. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</p>	
<p>1. Protection individuelle</p>	<p>Néant</p>
<p>2. Protection de l'environnement</p>	<p>Eviter les déversements massifs à l'égout.</p>
<p>3. Méthodes de nettoyage</p>	<p>Eponger le produit et rincer la surface d'épandage. En cas de déversement très important, éliminer dans des récipients.</p>
<p>VII. Stockage et manipulation</p>	
<p>1. Précautions de manipulation</p>	<p>Ne pas avaler, éviter les projections oculaires, bien refermer après usage</p> <p>Conserver dans son emballage d'origine.</p> <p>A conserver hors de portée des enfants</p> <p>Ne pas mélanger des nettoyeurs différents.</p>
<p>2. Conditions de stockage</p>	<p>Stocker entre 4 et 30°C. A l'abri de la lumière</p>

VIII. Contrôle de l'exposition / protection individuelle	
1. Mesures individuelles de prévention et de protection	Prévoir une douche oculaire si usage professionnel
2. Mesures générales de protection et d'hygiène	Néant
3. Valeurs limite d'exposition	-
IX. Propriétés physico-chimiques	
1. Etat physique	Liquide
2. Caractères organoleptiques	Odeur citronnée, blanc
3. pH	Env. 10 (pur)
4. Solubilité	En toutes proportions dans l'eau
5. Coefficient de partage	-
6. Pression de vapeur	-
7. Densité relative	Env. 1
8. Inflammation et explosion	Non concerné
9. Autres données	Néant
X. Stabilité et réactivité	
1. Stabilité	Stable en conditions normales d'utilisation
2. Conditions à éviter	Néant
3. Matières à éviter	Oxydants forts, acides forts
4. Produits de décomposition dangereux	Néant
XI. Informations toxicologiques	
1. Irritation cutanée	Néant
2. Irritation oculaire	Le contact direct du produit pur avec les yeux peut provoquer une irritation.
3. Ingestion	Gêne et irritation des voies digestives, risque de fausse route
4. Autres	Néant
XII. Informations écotoxicologiques	
<p>Le produit est biodégradable à 100%.</p> <p>Norme CCE 84/449 annexe V méthode C5 L1984 Essai Sturm modifié 100% en 6 jours à 10mg par litre 100% en 6 jours à 20 mg par litre</p> <p>Test OCDE 202 – Aucune immobilisation de <i>Daphnia magna</i></p> <p>Test OCDE 201 – Effet sur les algues: LOEC 25mg/l (Lowest Observed Effect Concentration) NOEC 12.5 mg/l (Non observed effect concentration)</p>	
XIII. Conseils d'élimination	
Néant.	

XIV. Transport

En l'état de la réglementation : Produit non dangereux

Numéro ONU : non applicable

Transport : aucune restriction

Classe(s) de danger relative(s) au transport : néant Polluant marin : non

Précautions spéciales : -

XV. Informations réglementaires

1. Fiche de données de sécurité	En date du 27/09/2010
2. Etiquetage CEE	-
3. Prescriptions nationales	Non concerné

XVI. Autres informations

Cette fiche tient compte des risques potentiels, liés à l'utilisation et la manipulation normale de la préparation concernée sous sa forme concentrée. Les informations présentes dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'utilisateur n'est en aucun cas dispensé de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité ; il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Nota : L'ensemble des informations réglementaires mentionnées a pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent ; cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.